

## LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

## Question n° 2024—M. Laprise:

1. Combien de bureaux de poste ont été fermés dans chaque province du Canada depuis le 25 juin 1968, et combien de bureaux de poste se propose-t-on de fermer au cours de l'année 1969?

2. Combien de familles sont touchées par le changement d'adresse?

3. Combien le gouvernement compte-t-il économiser dans chaque province par la fermeture de ces bureaux de poste?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** 1 a) Colombie-Britannique, 13; Alberta, 42; Saskatchewan, 40; Manitoba, 37; Ontario, 92; Québec, 51; Nouveau-Brunswick, 32; Nouvelle-Écosse, 45; Île du Prince-Édouard, 16; Terre-Neuve, 11; Territoires du Nord-Ouest, 1; Yukon, 0. b) 235 durant la période de juin 1969 à décembre 1969 inclusivement.

2. Les dossiers du ministère ne sont pas tenus de façon à permettre le calcul de ces données.

3. Les dossiers du ministère ne sont pas tenus de telle manière qu'on puisse estimer séparément le montant qui sera économisé dans chaque province. Toutefois, depuis que le ministère a adopté le programme de fermeture des petits bureaux de poste non rentables, en février 1967, on a économisé environ \$513,865 pour l'ensemble du pays.

## L'«ENTENTE DE FLORENCE»

## Question n° 2047—M. MacDonald:

1. Existe-t-il une entente internationale, appelée «Entente de Florence», que le gouvernement du Canada n'a pas encore signée et, dans l'affirmative, pourquoi ne l'a-t-il pas signée?

2. Combien de pays ont signé l'entente?

3. Le Canada a-t-il participé à son élaboration?

4. Quels pays n'ont pas encore signé?

5. Quand prévoit-on que le Canada la signera?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Oui, il y a un accord international appelé Accord pour l'importation d'objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel qui a été signé à Florence en juillet 1950. Les États membres de l'UNESCO ont été invités à devenir parties de l'accord à la conférence de Lake Success (New York), le 22 novembre 1950. Le Canada n'a pas signé l'Accord parce qu'il n'est pas dans l'intérêt du pays d'abandonner la protection limitée consentie à nos producteurs contre l'importation de matériel éducatif, scientifique ou cul-

turel tant que nos partenaires commerciaux maintiendront des barrières contre l'exportation de matériel canadien du même genre. Le Canada impose un léger tarif douanier sur ces importations mais d'autres pays, même ceux qui ne maintiennent aucun tarif, continuent à limiter les exportations canadiennes de ces produits par l'imposition de fortes barrières non tarifaires. Cependant, la question de l'accession du Canada à l'Accord de Florence est actuellement l'objet d'un examen mené à la lumière des conditions présentes de l'activité commerciale et appuyé par une étude approfondie des questions de propriété intellectuelle entreprise par le Conseil économique du Canada.

2. Le 22 mai 1969, l'Accord était en vigueur dans 62 pays; huit autres l'avaient signé mais ne l'avaient pas ratifié, de sorte que l'Accord n'était pas en vigueur dans ces huit pays.

3. Non.

4. Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, R.S.S. de Biélorussie, Canada, République Centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Tchécoslovaquie, Dahomey, République dominicaine, Ecuador, Éthiopie, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Islande, Iraq, Irlande, Japon, Corée (République de), Koweït, Liban, Lesotho, Libéria, Libye, Îles maldives, Mali, Mauritanie, Île Maurice, Mexique, Mongolie, Népal, Panama, Paraguay, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Somalie, Soudan, Syrie, Togo, Tunisie, Turquie, R.S.S. d'Ukraine, U.R.S.S., Uruguay, Venezuela, Yémen et Zambie (63).

5. Voir réponse 1.

## LE LANCE-POUDRE

## Question n° 2101—M. Salisman:

1. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle pris une décision à l'égard du lance-poudre?

2. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il produit un rapport au sujet de cette poudre?

3. Le ministère du Solliciteur général a-t-il produit un rapport sur l'usage de cette poudre?

4. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle produit un rapport sur l'usage de cette poudre?

5. Le gouvernement se propose-t-il de déposer à la Chambre l'un des rapports ou tous les rapports?

6. Au Canada, des corps de police autres que des gendarmeries relevant du gouvernement fédéral ont-elles demandé des renseignements au sujet de cette poudre?

7. Dans l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement?